

Do quinze jours an mil huit cent dix-neuf, à huit heures du matin.

Bouno

ACTE DE MARIAGE de honore Sebastian Bouno cultivateur... Agé de vingt quatre ans, né à la Balle... département du Var... le vingt quatre mois de Janvier mil... domicile à la garde... département du Var... et de Catherine Straud...

Et de Marie Fabre... Agée de vingt six ans, née à Brue... département du Var... le quatorze du mois de Juillet... mil sept cent soixante trois domicile à Brue... département du Var... fille de Jean Pierre Fabre...

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous le procureur public de la commune de la garde... Le mariage sera célébré à huit heures et demie...

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Fabre...

En présence de Charles Bouno... D. de Abaour... D. de... D. de... D. de...

Après quoi, moi Jean Louis Bouno... faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage.

Charles Gmoudier... M... C... L...



Michel No 6

Le vingt quatre Juin an mil huit cent dix-neuf, à huit heures du matin

ACTE DE MARIAGE de... Agé de quarante ans, né à la garde... département du Var... le vingt quatre mois de Janvier mil... domicile à la garde... département du Var... et de Marie Anne Bernard...

Et de Marie Caroline Vitton... Agée de vingt six ans, née à la garde... département du Var... le vingt quatre du mois de Janvier mil sept cent soixante trois domicile à la garde... département du Var... fille de Jean Pierre Vitton...

Les Actes préliminaires sont les publications faites par nous le procureur public de la ville de la garde... Le mariage sera célébré à huit heures et demie...

et le tout en forme : de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les Contractans ont déclaré prendre en Mariage, l'un Marie Caroline...

En présence de Jean Louis Bouno... D. de... D. de... D. de... D. de...

Après quoi, moi Jean Louis Bouno... faisant fonctions d'Officier public de l'Etat civil ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en Mariage.

J... M... M...